

ENSEMBLES EQUIPEMENTS CARROSSERIE GARNISSAGE INSONO - ASSISE MATERIAUX ORGANIQUES

Page 1/3

CETTE NORME REMPLACE LES NORMES R37 3101, R37 3102 ET R37 3103


1. PIECES ET MATERIAUX SITUES A L'INTERIEUR DE L'HABITACLE

dont une face est tournée vers l'habitacle lorsqu'ils sont installés dans le véhicule et pour une épaisseur maximale de 13 mm

Cela concerne des :

- matériaux simples,
- matériaux composés à surface de contact non adhérente (si utilisation de fil, celui-ci sera présent tel que prévu dans la composition),
- matériaux composés à surface de contact adhérente.

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
- Matière ou vitesse de combustibilité	R	 Si sigle figurant au plan.
- Matière ou absence de cadmium	R	
- Repère traitement inflammabilité	R	 Si sigle figurant au plan. Valable pour chaque critère
- Rayons de raccordement ou dureté	R	

2. MATELASSURES COUSSIN ET DOSSIER TOUT SIEGE

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
- Courbe d'indentation	R	

3. MATERIAUX ALVEOLAIRES SOUPLES ET MOUSSE POLYURETHANNE "INTEGRALE"

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
- Interdiction CFC et HCFC	R	

(*) S- Sécurité R- Réglementation SR- Sécurité et Réglementation

OR:01/11/1988 B:31/01/1997
www.sepana.fr

**4.MATERIAUX ALVEOLAIRES RIGIDES**

CARACTERISTIQUES / CRITERES	(*)	OBSERVATIONS
- Interdiction CFC	R	

Nota : Cette SSR s'applique aussi pour le découpage 3Y0- en ce qui concerne les matelassures COUSSIN et DOSSIER.